

surtout après les conversations que j'ai eues à Washington avec le sénateur Mansfield, du Montana.

Je suis allé voir le sénateur Mansfield pour me renseigner sur un ou deux points. Par exemple, je voulais savoir s'il était exact qu'à une certaine étape des négociations, les Américains étaient tout prêts à abandonner le projet Libby. Le sénateur Mansfield n'y est pas allé par quatre chemins. Il a déclaré: «Je leur ai dit plus d'une fois que j'étais disposé à abandonner mes revendications au sujet du barrage de Libby, si tel était le prix qu'il nous fallait payer pour le traité.» Et cela, bien que le barrage de Libby, comme il l'a dit, ait eu pour lui une très grande importance du point de vue politique, car il est sénateur du Montana, l'État où le barrage serait construit. Il m'a dit autre chose. Il m'a déclaré que les Américains avaient beaucoup plus besoin de ce traité que le Canada. Cela montre qu'on a très mal interprété la situation à laquelle font face les États-Unis à l'heure actuelle en ce qui concerne leurs besoins en matière de ressources hydrauliques et de réglementation des crues; il est absurde de s'être présenté à la salle des négociations en croyant qu'il avait fallu flatter les Américains pour les y faire venir. Je suis convaincu que si nous avions eu des représentants plus fermes et peut-être des négociateurs mieux préparés, nous aurions pu obtenir un traité qui aurait bien mieux protégé les droits du Canada que le document actuel. Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

L'hon. M. Martin: Me serait-il permis de proposer à l'honorable député qui prononce actuellement un discours très intéressant, même s'il ne s'attend pas à ce que j'approuve ses propos, de poursuivre ses remarques jusqu'à la fin? Nous pourrions peut-être autoriser l'honorable député à poursuivre son discours jusqu'à dix heures et demie?

Une voix: Non. Ils sont engagés dans une obstruction systématique.

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Non, je ne poursuivrai pas ce soir, je vous remercie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Puis-je demander si l'on poursuivra le débat sur le Columbia demain et quels seront les travaux de la Chambre lundi et mardi prochains?

L'hon. M. MacNaught: Demain, nous poursuivrons l'étude du traité de Columbia et, si nous la terminons, nous aborderons l'étude en

vue de la deuxième lecture de la mesure législative visant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Si nous pouvions terminer cela demain, nous passerions alors à l'étude en vue de la deuxième lecture de la mesure visant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Mais si nous ne terminons pas cela d'ici lundi, la deuxième lecture de la mesure visant à modifier la loi nationale sur l'habitation sera suivie de l'étude de la mesure visant à modifier la loi sur le crédit agricole.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

(Sujet de questions débattues sur la motion portant ajournement.)

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

(Texte)

RADIO-CANADA—QUESTION RELATIVE À UNE ÉMISSION

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, le 21 mai dernier, je posais la question suivante à l'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne) responsable des affaires de la Société Radio-Canada:

A-t-il l'intention de recommander que le gouvernement poursuive en justice la Société Radio-Canada, à la suite d'une émission intitulée «20 ans Express», qui a été présentée le samedi 9 mai, émission où l'on a insulté la religion et mis en doute la valeur de l'enseignement religieux au Québec?

Monsieur l'Orateur, à la suite de cette émission, j'ai reçu plusieurs lettres de protestations...

Une voix: Combien?

M. Pigeon: ...y compris celle de M. René-M. Coderre, de Joliette, qui a écrit un article dans le journal *L'Action populaire* du 13 mai 1964, et duquel je désire citer quelques extraits. Voici:

Une récente émission de CBFT (20 ans Express—samedi, 9 mai) nous a fait sursauter.

Par des interviews dirigés, on faisait croire aux spectateurs que la religion est moribonde au Québec: les jeunes ont perdu la foi—une foi qui leur aurait été inculquée à coup de défense et d'occasion de péchés; ils ne reçoivent rien de valable comme enseignement religieux après la petite école, sauf un endoctrinement plus subtil que les précédents par des maîtres qui se placeraient à leur portée et de leur «bord» en hypocrites dominateurs au service d'une cause perdue.

Et M. Coderre continue:

Je me demande si on a du cœur au ventre, nous autres Canadiens français catholiques; il n'y aurait pas une compagnie, pas un parti politique qui subirait une telle émission sans attaquer les auteurs en justice! Et c'est notre radio d'État, celle que l'on subventionne de nos deniers qui nous dessert de si abominable et si déloyale façon! Je n'en reviens pas.